

Alexandre de BUCY,

Par la Grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique, Évêque d'AGEN,

Attendu que Don Etienne GUILLOT, c.s.m. curé de la paroisse Sainte-Foy d'Agen, a été, en outre, nommé administrateur de la paroisse Sainte-Marie en Agenais à compter du 1^{er} septembre 2024.

Attendu qu'il apparut nécessaire qu'il soit secondé dans ces missions pastorales.

Vu le texte de la convention établie entre le Diocèse et la Communauté Saint-Martin le 15 mai 2024,

Vu les canons 545, 546 et 547 du C.I.C.

Toutes choses bien considérées en droit comme en fait.

Don Gilles DEBAY, c.s.m., et Monsieur l'Abbé Firmin UDRESSY

**Sont tous deux nommés vicaires des paroisses Sainte-Foy d'Agen
et Sainte-Marie en Agenais.**

Ils résideront au presbytère de la paroisse Sainte-Foy d'Agen.

Ils seront tenus aux obligations et jouiront des droits liés à l'office de vicaire paroissial prévus par les canons 548 à 551 du C.I.C., et par le droit propre du diocèse d'AGEN.

Ils auront la faculté d'entendre habituellement les confessions, conformément aux canons 967 § 2 et 969 § 1^{er} du C.I.C.

Monsieur l'Abbé Firmin UDRESSY exercera sa pastorale à mi-temps.

Donné à AGEN, en l'Evêché, sous notre sceau, notre seing et le contreseing du chancelier du diocèse ;

L'an de Notre-Seigneur 2024, le 13 septembre.

Par mandement,

Abbé Christophe FONTAË
Chancelier

† Alexandre de BUCY
Evêque